

ANNEXE I

Demande d'agrément des installations de quarantaine végétale

Dossier technique

Décision de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Demande d'agrément des installations de quarantaine végétale
pour l'introduction et/ou la circulation des organismes nuisibles, des végétaux,
produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essai ou à des
fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales

Cadre réservé à l'administration

N° enregistrement :	Date :
(Année/Région/DAG/n° ordre)	

1. Coordonnées de l'organisme responsable des activités

Nom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

2. Personne responsable des activités

Nom :

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

3. Site des installations de mise en quarantaine

Nom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Télécopie :

Mél. :

4. Type et quantité de matériel

Les travaux menés dans l'installation de quarantaine porteront sur l'étude des :

- Insectes.....
- Acariens.....
- Nématodes.....

- Champignons.....
- Bactéries.....
- Virus et viroïdes.....
- Phytoplasmes.....
- Végétaux adventices (mauvaises herbes).....
- Sélections variétales.....
- Autres (à spécifier).....

5. Matériels spécifiques de quarantaine qu'il est envisagé d'introduire

Donner la dénomination scientifique des matériels.

.....
.....
.....
.....
.....

6. Description de la nature et des objectifs des travaux envisagés et de leur durée

Joindre sur des feuilles séparées, le cas échéant.

.....
.....
.....
.....
.....

7. Capacité des installations de quarantaine

Indiquer les surfaces en m² des laboratoires et des différents compartiments destinés à recevoir des organismes de quarantaine et spécifier les activités qui y sont menées. Si les organismes sont détenus dans des cages ou des boîtes d'élevage, indiquer également leur nombre, leur volume et leur maillage.

.....
.....
.....
.....
.....

Remarque importante :

L'agrément délivré par le Préfet de région ne tient pas compte des éléments relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail. Par exemple, s'il est prévu des issues de secours, l'agrément tient compte de leur étanchéité dans les conditions normales de fonctionnement des installations mais pas de leur conformité aux règles de sécurité.

Je, soussigné,, responsable des activités et des installations de mise en quarantaine pour les types de matériel visés au point 4 et les activités visées au point 5 de la demande d'agrément, m'engage à signaler au service régional de la protection des végétaux du lieu de détention en quarantaine tout changement apporté aux installations ou aux activités sous peine de retrait de l'agrément.

Le, à

Signature :

Sont prévues des contraventions de cinquième classe dans les cas où une activité est menée sans agrément sur du matériel – y compris les organismes nuisibles – soumis à quarantaine, le matériel circule sans lettre officielle d'autorisation ou, le cas échéant, est mis en circulation sans la mainlevée officielle du directeur régional de l'agriculture et de la forêt. Le service régional de la protection des végétaux se réserve le droit de contrôler à tout moment la conformité des installations de quarantaine aux conditions de l'agrément.

Dossier technique à joindre à la demande d'agrément

*A compléter et à renvoyer à la DRAF-SRPV
Etablir un dossier pour chaque unité de quarantaine isolée*

L'obtention de l'agrément d'une installation de quarantaine n'est pas subordonnée au renseignement de toutes les rubriques qui suivent. Les renseignements qui seront fournis doivent permettre aux agents chargés du contrôle des installations de vérifier l'adéquation entre les installations et les activités qui y sont envisagées. Le dossier complet est conservé au service régional de la protection des végétaux du lieu de détention en quarantaine. Toute modification notable apportée aux installations doit être notifiée à ce service.

Pour les points suivants, le(s) contrôleur(s) étudieront lors de la visite d'agrément, l'adéquation des installations de quarantaine avec le dossier technique rempli par le demandeur. Le(s) contrôleur(s) indiqueront notamment les insuffisances constatées dans les zones prévues à cet effet.

Cochez les cases qui s'appliquent et/ou renseignez les rubriques suivantes le plus lisiblement possible et indiquez sur une feuille séparée toute information que vous jugez utile ou nécessaire de rapporter.

1. Sécurité d'accès

1.1. Liste de tous les agents habilités à travailler dans l'installation (inclure le personnel de maintenance)

<i>Noms</i>	<i>Qualifications</i>
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.2. Organigramme hiérarchique des agents habilités à travailler dans l'installation

1.3. Pour chaque agent, une fiche de poste individuelle signée par le responsable de l'établissement et par l'agent.

Cette fiche d'habilitation doit comprendre la liste des tâches et/ou des fonctions attribuées ainsi qu'un engagement de respect des mesures de sécurité.

1.4. Mesures de prévention

- Panneaux interdisant l'accès à la zone de quarantaine à toute personne non autorisée..... oui non
- Pénétration dans la zone protégée par un code d'accès (ou autre moyen sécurisé) oui non
- Alarme contre l'effraction..... oui non
- Alarme contre l'intrusion oui non
- Autre (à préciser)

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

2. Mouvements du personnel

2.1. Accès à l'unité de quarantaine

- Tenue d'un registre des entrées/sorties de personnel oui non
- Entrée dans la zone de quarantaine :
 - Pas de sas oui non
 - Simple sas oui non
 - Double sas oui non
- Portes étanches oui non
- Fermeture des portes :
 - Fermeture automatique oui non
 - Verrouillage manuel oui non
 - Verrouillage automatique oui non
- Affichage des procédures d'entrée et sortie du personnel oui non

2.2. Conditions d'hygiène

- Vestiaires (préciser l'endroit) oui non
.....
- Lavabos à l'intérieur de la zone de confinement oui non
- Douches (préciser l'endroit) oui non
.....
- Vêtements de travail :
 - Blouse oui non
 - Combinaison oui non
 - Chaussures ou bottes oui non
 - Charlottes oui non
- Affichage des procédures d'hygiène pour le personnel oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

3. Mouvements d'organismes, végétaux ou autres objets de quarantaine

3.1. Introduction/sortie des matériels de quarantaine

- Tenue d'un registre des entrées/sorties/destructions des matériels de quarantaine oui non
- Tenue d'un registre des activités de quarantaine oui non
- Archivage des autorisations administratives (contrôle) oui non
- Affichage des procédures d'entrée/sortie des matériels de quarantaine oui non

3.2. Stérilisation ou destruction des matériels de quarantaine

- Autoclaves :
 - Système simple entrée oui non
 - Système entrée/sortie oui non
- Incinérateur (préciser l'endroit) oui non

-
- Autres moyens de destruction à préciser pour chaque type de matériel :

.....
.....

- Affichage des procédures de stérilisation ou de destruction oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

4. Mouvements de matériels et produits autres que les organismes et végétaux de quarantaine

- Tenue d'un registre des entrées/sorties des matériels non de quarantaine oui non
- Affichage des procédures d'entrée/sortie des matériels non de quarantaine oui non

Stérilisation, désinfection et nettoyage

- Pour le petit matériel (tubes à essais, Erlenmeyer, pipettes, etc.) :
 - Autoclave oui non
 - Lave-vaisselle oui non
- Autres matériels (préciser les produits utilisés) :
.....
.....
- Affichage des procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

5. Infrastructures des serres de quarantaine

5.1. *Fondations*

- Profondeur des fondations :
- Implantation des fondations :
 - Sur sol naturel oui non
 - Sur sol stabilisé oui non

5.2. *Nature du sol*

- Dallage en béton oui non
- Carrelage oui non
- Autre revêtement (à préciser) oui non
.....
- Joints d'étanchéité (ou de dilatation) entre le sol et les parois oui non
- Affichage des procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage du sol oui non

5.3. *Nature de la charpente*

- Résistante aux charges exceptionnelles (accumulation de neige, vent) oui non
- Protection anti-corrosion..... oui non

5.4. *Nature des fenêtres et des parois*

- Ouvertures prévues en conditions normales de fonctionnement..... oui non
- Moustiquaires (préciser la maille et la résistance) oui non
.....
- Vitrage incassable (préciser la nature) oui non
.....
- Joints d'étanchéité vitrage/mur oui non
- Parois nettoyables oui non
- Affichage des procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage des parois..... oui non

5.5. *Nature des joints des structures*

- Résistants à la chaleur (modérée)..... oui non
- Résistants au gel..... oui non
- Résistants aux intempéries oui non
- Résistants aux produits chimiques oui non
- Durée de vie en conditions normales : (préconisations du fabricant)

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

6. Infrastructures des laboratoires de quarantaine (d'après les données des constructeurs)

6.1. *Nature du sol*

- Dallage en béton oui non
- Carrelage..... oui non
- Autre revêtement (à préciser)..... oui non
.....
- Affichage des procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage..... oui non

6.2. *Nature des fenêtres et des parois*

- Ouvertures prévues en conditions normales de fonctionnement..... oui non
- Moustiquaires (préciser la maille et la résistance) oui non
.....
- Vitrage incassable (préciser la nature) oui non
.....
- Joints d'étanchéité vitrage/mur oui non
- Parois nettoyables oui non

- Affichage des procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage des parois..... oui non

6.3. *Nature des joints*

- Résistants à la chaleur..... oui non
- Résistants au gel..... oui non
- Résistants aux intempéries..... oui non
- Résistants aux produits chimiques..... oui non
- Durée de vie en conditions normales : (préconisations du fabricant)

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

7. Flux d'air

7.1. *Maintien de la pression et de la température*

- Confinement à pression atmosphérique..... oui non
- Confinement à atmosphère en pression négative..... oui non
- Confinement à atmosphère en pression positive..... oui non
- Système automatique de contrôle de la pression..... oui non
- Système automatique de contrôle de la température..... oui non
- Archivage des relevés des pressions et des températures..... oui non
- Alarme de dépassement de pression..... oui non

7.2. *Ventilation/extraction*

- Système de ventilation..... oui non
- Système d'extraction ou de recyclage de l'air..... oui non
- Tuyauterie du système d'aération parfaitement étanche..... oui non
- Système de fermeture automatique en cas de panne ou d'arrêt de la ventilation..... oui non
- Caissons préfiltres pour les opérations de maintenance en atmosphère confinée..... oui non
- Filtration de l'air avec des filtres classiques (préciser le type)..... oui non
-
- Filtration de l'air avec des filtres HEPA..... oui non
- Durée de vie des filtres : (préconisations du fabricant)
- Affichage des procédures de changement des filtres..... oui non

7.3. *Nature des joints (y compris pour les pénétrations dans la structure de confinement et d'après les données des constructeurs)*

- Résistants à la chaleur..... oui non
- Résistants au gel..... oui non
- Résistants aux intempéries..... oui non
- Résistants aux produits chimiques..... oui non

- Durée de vie en conditions normales : (préconisations du fabricant)
- Affichage des procédures de remplacement des joints oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

8. Flux d'eau

8.1. Arrivée d'eau dans la zone de confinement

- Eau de ville seule oui non
- Eau de ville et eau de forage (avec système anti-retour et circuits séparés)..... oui non
- Eau déminéralisée ou distillée..... oui non

8.2. Evacuation des eaux usées

- Siphons de sol oui non
- Raccordement direct à l'égout oui non
- Collecte des eaux usées vers une cuve de décantation (indiquer la capacité) oui non
-
- Alarme dépassement de capacité de la cuve de décantation des eaux usées..... oui non
- Traitement des eaux résiduelles (préciser le type) oui non
-
- Affichage des procédures de traitement des eaux usées..... oui non

8.3. Canalisations et siphons

- Résistants à la chaleur oui non
- Résistants au gel..... oui non
- Résistants aux produits chimiques oui non
- Affichage des procédures de maintenance des canalisations et des siphons oui non

8.4. Nature des joints (y compris pour les pénétrations dans la structure de confinement et d'après les données des constructeurs)

- Résistants à la chaleur oui non
- Résistants au gel..... oui non
- Résistants aux produits chimiques oui non
- Durée de vie en conditions normales : (préconisations du fabricant)
- Affichage des procédures de maintenance des jointoiments oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

9. Surfaces et volumes de travail (bacs, paillasses)

- Paillasses :
 - Résistantes aux produits chimiques..... oui non
 - Résistantes à la chaleur..... oui non
 - Facilement nettoyables (sans recoins ni cannelures)..... oui non
- Bacs :
 - Étanches oui non
 - Non étanches oui non
 - Nettoyables..... oui non

10. Pannes et incidents

10.1. Personnel de maintenance de l'établissement

- Plombier oui non
- Electricien oui non
- Technicien climatisation/flux d'air oui non

10.2. Equipement de secours

- Groupe électrogène oui non
 - déclenchement automatique oui non
 - déclenchement manuel oui non
- Autre équipement (à préciser) oui non

Commentaires du contrôleur

.....
.....
.....
.....

Le contrôleur portera également une appréciation sur les matériels nécessaires aux travaux sur les organismes de quarantaine, tels que les cages, conteneurs et hottes :

.....
.....
.....
.....

11. Renseignements complémentaires sur les méthodes de confinement

.....
.....
.....
.....

Synthèse des avis du contrôleur :

P.S. :

Les documents suivants sont obligatoirement à joindre à ce formulaire en fonction du niveau de confinement (chacun des documents requis ne doit pas faire plus de deux pages) :

- Plan des installations ;
- Les spécifications techniques des infrastructures (charpente, parois, vitrage, etc.) ;
- Les spécifications techniques des joints d'étanchéité pour la charpente, les parois, le vitrage, le système de ventilation et les conduites d'eau (alimentation et écoulement) ;
- Les spécifications techniques du système de ventilation ;
- Les spécifications techniques des canalisations d'eaux, des siphons et du système de collecte des eaux usées ;
- Les spécifications techniques des conteneurs, boîtes ou cages d'élevage, des hottes et autres pièges pour le confinement des organismes nuisibles ;
- Les spécifications techniques des autoclaves ou autres matériels pour la destruction des matériels réglementés ;
- Les procédures d'entrée et sortie du personnel et les procédures d'hygiène prévues pour le personnel ;
- Les procédures d'entrée, sortie et/ou destruction du matériel réglementé ;
- Les procédures d'entrée, sortie ou destruction du matériel non réglementé ;
- Les procédures de stérilisation, désinfection ou nettoyage du matériel non réglementé et des infrastructures ;
- Les procédures d'entretien des infrastructures ;
- Les procédures de maintenance du système de ventilation ;
- Les procédures de collecte et de traitement des eaux usées ;
- Les procédures de maintenance des conduites d'eau et des installations de traitement des eaux usées ;
- Les procédures en cas de pannes et d'accidents (préciser les délais d'intervention) ;
- Les procédures de lutte contre les insectes et les rongeurs ;
- Les procédures d'urgences en cas de fuite accidentelle dans l'environnement ou de risque de fuite.

Cadre réservé à l'administration

Demande d'agrément des installations de quarantaine végétale

Décision de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Considérant le dossier technique déposé par , et suite à la visite qui a eu lieu le , la décision est :

Agrément accepté ⁽¹⁾ Numéro à attribuer :
(Année/Région/AG/n° ordre)

Agrément refusé ⁽²⁾

Motif(s) du refus :

- Installations non conformes aux activités envisagées
- Installations non conformes au type de matériel à introduire
- Dossier technique incomplet

Points à préciser :
.....
.....

- Procédures et méthodes inadaptées

Préciser :
.....
.....

- Autres motifs à préciser :

.....
.....
.....

Le

Signature et cachet

⁽¹⁾ Si les installations sont conformes aux conditions de l'agrément, la notification doit en être faite au préfet de région qui prendra un arrêté d'agrément. Préciser dans la notification, les conditions de l'agrément qui seront inscrites en annexe de l'arrêté, en particulier, les organismes nuisibles, végétaux et produits végétaux dont l'organisme peut être autorisé à demander l'introduction et/ou la circulation.

⁽²⁾ La décision de refus d'autorisation doit être notifiée à l'organisme intéressé en précisant les points qui ont motivé ce refus. L'organisme peut faire alors une nouvelle demande en tenant compte des observations du service régional de la protection des végétaux.